



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026**

DÉLIBÉRATION N°26-34-01 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

Date de convocation : 04 février 2026
Date d'affichage : 04 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme M. Nicolas GIRARD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. olivier FOLLMER, Mme Caroline LUX, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Francisca NONQUE	avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à M. Pascal HOUEIX
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
M. Nicolas BABUT	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à Mme Véronique GARDES
M. Benoît CHAVERON	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Pascal CRAFFK a été désigné secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N°26-34-01 : BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2026

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1, L 2311-1, L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-2, R 2312-1,

Vu la délibération n° 22-13-07 du 16 juin 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n°22-15-03 du 24 novembre 2022 relative au règlement budgétaire et financier applicable au 1^{er} janvier 2023

Vu la délibération n° 25-33-06 du 17 décembre 2025 relative au débat d'orientation budgétaire et la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour 2026,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du Budget primitif de l'exercice 2026 de la ville, présenté par Monsieur Nicolas Girard, Adjoint au Maire et sur proposition de madame la Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité par 27 voix pour**, adopte le budget primitif de la ville de Courdimanche pour l'année 2026.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes toutes sections confondues à 12 053 410,00 € :

En section de fonctionnement :	8.505.635,00 €
En section d'investissement :	3.547.775,00 €
Total :	12.053.410,00 €

Le détail du budget par section et par chapitre est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 940 035 €	013 - Atténuation de charge	50 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 415 000 €	70 - Produit des services	868 100 €
014 - Atténuation de produits	90 000 €	73 - Impôts et taxes	6 316 406 €
65 - Autres charges de gestion courante	519 839 €	731 - Fiscalité Locales	14639 €
		74 - Dotations et participation	1 233 210 €
		75 - Autres produits de gestion courante	15 180 €
Total des dépenses de gestion courante	7 964 874 €	Total des produits de gestion courante	8 497 535 €
66 - Charges financières	23 600 €	76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles	1 500 €		
68 - Dotation aux provisions	23 000 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 012 974 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 497 535 €
023 - Virement à la section d'investissement	222 661 €	042 - Opération d'ordre transfert entre sections	8 100 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	270 000 €		
Total des dépenses d'ordre	492 661 €	Total des recettes d'ordre	8 100 €
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	
Total des dépenses de fonctionnement	8 505 635 €	Total des recettes de fonctionnement	8 505 635 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
10 - Dotations, fonds divers et réserves	500 €	13 - Subventions d'investissement	1 448 214 €
20 - Immobilisations incorporelles	9 312 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 300 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	57 476 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	278 000 €
21 - Immobilisations corporelles	3 162 812 €	024 - Produit des cessions	15 000 €
23 - Immobilisations en cours	117 000 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	€
16 - Emprunts et dettes assimilées	178 175 €		
27 - Autres immobilisations financières	500 €		
Total des dépenses réelles	3 525 775 €	Total des recettes réelles	3 041 214 €
040 - Transfert entre sections	8 100 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	222 661 €
041 - Opérations patrimoniales	13 900 €	040 - Transfert entre sections	270 000 €
		041 - Opérations patrimoniales	13 900 €
Total des dépenses d'ordre	22 000 €	Total des recettes d'ordre	506 561 €
		001 - Solde d'exécution reporté	€
Total des dépenses d'investissement	3 547 775 €	Total des recettes d'investissement	3 547 775 €

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,